

Baromètre 2020 de l'Actionnariat Salarié par Amundi : Succès de ce dispositif de partage notamment chez les ETI

N°1 de l'actionnariat salarié en France¹, Amundi dévoile les résultats de son nouveau baromètre² de l'actionnariat salarié, un dispositif qui permet à un salarié d'acquérir des actions de son entreprise dans le cadre de son épargne salariale. Le nouvel environnement règlementaire lié à la loi Pacte, combiné à une prise de conscience des nombreux avantages issus de l'association des salariés à la performance économique de leur entreprise, semble avoir encouragé nombre de celles-ci à ouvrir leur capital à leurs salariés.

En analysant près de 200 opérations d'actionnariat salarié collectives (augmentation de capital et cession de titres) réalisées sur les 7 dernières années (de 2013 à 2019) par près d'une soixantaine d'entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes² (*12 % d'entre elles en ayant effectué chaque année, 43 % au moins trois sur la période*) et déployées dans 120 pays, le Baromètre Amundi 2020 confirme le succès de l'actionnariat salarié et met en évidence plusieurs tendances.

L'actionnariat salarié séduit davantage en 2019 y compris chez les ETI³

La dynamique de l'actionnariat salarié se confirme en 2019 avec une augmentation de +24% du nombre d'opérations d'actionnariat salarié entre 2018 et 2019 : 41 opérations ont été réalisées en 2019 pour 37 émetteurs contre 33 opérations en 2018. Bien que le montant souscrit par les salariés soit quasiment stable entre 2018 et 2019, il a triplé entre 2013 et 2019 passant de 0,9mds€ à 2,8mds€ en valeur de marché.

Les opérations d'actionnariat salarié ont également été davantage suivies en 2019 (taux de souscription moyen de 41 %) qu'en 2018 (37 %), avec des montants moyens légèrement plus faibles qu'en 2018 (4089 euros en 2019 contre 4203 euros en 2018).

Si 2019 confirme la progression du nombre d'opérations d'actionnariat salarié, elle révèle que ces opérations, historiquement développées au sein des grandes entreprises (GE)³, séduisent désormais les entreprises de taille intermédiaire (ETI)³ cotées et non-cotées. En effet, les opérations réalisées par ces dernières progressent de 100 % entre 2018 et 2019. Les taux de souscription moyens des grandes entreprises sont stables depuis 2016 (autour de 40 %) et ceux des entreprises de taille intermédiaire continuent de progresser : 47 % en 2019 contre 37 % en 2016.

En termes de secteurs, celui de la « santé » détient toujours un niveau record de participation (taux de souscription de 70 %). Il est toutefois rattrapé pour la première fois en 2019 par le secteur des « services aux collectivités » (taux moyen supérieur à 60 %).

La décote et l'abondement restent des bonnes pratiques largement répandues

En 2019, 59 % des entreprises ont proposé une décote d'au moins 20 % à leurs salariés pour l'achat d'actions et seulement 20 % d'entre elles n'offraient aucune décote. Les offres sans décote sont principalement proposées par les entreprises non cotées et ces entreprises compensent le plus souvent via un abondement fort (souvent au moins 100 % du montant souscrit).

L'abondement moyen versé en 2019 s'élevait à 2275 euros, ce dernier étant majoritairement versé en numéraire (73 % de l'abondement est distribué en numéraire contre 27 % en actions). La distribution de l'abondement en actions est une pratique très fréquente pour les offres proposées à l'international. En termes de secteurs, les abondements les plus importants sont ceux proposés dans le secteur de « l'industrie », la « finance » et la « santé » (supérieurs à 3000€).

La France, premier pays européen de l'actionnariat salarié en volume

En Europe, près de 9 grandes entreprises (GE)³ sur 10 (89 %) ont un plan d'actionnariat salarié et en lancent un tous les 3 ans. A fin 2019, plus de 7,2 millions de salariés actionnaires, détenaient près de 400 milliards d'euros au travers de l'actionnariat salarié⁴.

La France reste le 1^{er} pays européen par le montant total du capital détenu par les salariés (près de 110 milliards d'euros) mais aussi par le nombre d'actionnaires salariés (près de 3 millions⁴, soit près de 40 % des salariés actionnaires en Europe). Les opérations d'actionnariat salarié sont davantage suivies en France avec un taux moyen de souscription de 49 % contre 20 % en moyenne à l'international. Les montants moyens souscrits sont aussi plus importants en France (4117€) qu'à l'international (2270€). Ainsi, le montant moyen souscrit par les salariés ayant accès à de l'actionnariat salarié en France en 2019 représente 11,6 % du salaire brut⁵, soit une grande partie du taux d'épargne des ménages en France (14,2 % selon l'INSEE). De plus, les Français conservent en moyenne les avoirs 13 ans, bien au-delà de la période des 5 années de blocage, ce qui fait de l'actionnariat salarié l'un des modes d'épargne privilégiés des Français.

Xavier Collot, Directeur Epargne Salariale et Retraite chez Amundi précise : « *En associant l'ensemble des salariés à la création et au partage de la valeur, l'actionnariat salarié reste un instrument magnifique qui aligne les intérêts des collaborateurs sur les performances de l'entreprise. C'est un outil qui améliore l'image de l'entreprise tout en étant un instrument de motivation et de rétention puissant au sein de l'entreprise. Malgré le contexte particulier de cette année, 90 % de nos entreprises clientes ont maintenu leur opération d'actionnariat salarié en 2020. Ces opérations ont rencontré un grand succès en termes de participation, gage de la pertinence de ce dispositif.* »

¹ avec plus de 65,5% de part de marché¹ et 35,9 milliards d'euros sous gestion - Chiffres AFG au 31 décembre 2019

² L'étude d'Amundi porte sur toutes les opérations d'actionnariat salariés collectives (augmentations de capital et cessions de titres) sur la période 2013-2019 réalisées par Amundi : cela représente 199 opérations réalisées par une soixantaine d'entreprises françaises de tailles et de capitalisations différentes (l'échantillon comprend 69% de Grandes Entreprises (GE) et 31% d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) / 80% d'entreprises cotées et 20% d'entreprises non cotées)

³ GE – Grandes Entreprises : entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : 1) avoir au moins 5000 salariés; 2) avoir plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan et ETI – entreprise de taille intermédiaire : entreprises ayant entre 250 et 4999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros

⁴ Données EFES, Survey 2019 : ce recensement est basé sur une base de données de grandes entreprises cotées européennes (2 406 entreprises, soit 25% de toutes les entreprises cotées, 99% de la capitalisation totale et 95% en termes d'emploi) et de grandes entreprises non-cotées (338 entreprises). France : 377 grandes entreprises dont 116 non cotées.

⁵ Salaire brut moyen dans le secteur privé : 36 000 € brut/an soit 3 000€ brut/mois (Données DARES juillet 2018)

La synthèse de l'enquête est disponible sur simple demande auprès du service de presse

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales², sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 500 professionnels dans près de 40 pays. Créée en 2010 et cotée en Bourse fin 2015, Amundi gère aujourd'hui plus de 1 500 milliards d'euros d'encours³.

Amundi Epargne Salariale et Retraite accompagne plus de 110 000 entreprises et plus de 4 millions de salariés porteurs avec une offre complète de solutions pour la gestion de leur épargne. Premier acteur du marché de l'épargne salariale en France avec 45,8% de parts de marché⁴ et 66,3 milliards d'euros d'actifs⁴, Amundi est également leader dans les domaines de l'actionnariat salarié et de l'épargne retraite.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019

² Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

³ Données Amundi au 31/03/2020

⁴ Données Amundi au 31/12/2019 (Déclaration AFG)

Contacts Presse

Alexandre Barat

Tel : +33 1 76 32 43 25

Alexandre.barat@amundi.com

Geetha Chandrasegaram

Tél : +33 1 76 37 02 73

Geetha.chandrasegaram@amundi.com

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties : bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, considérées comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.